



Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Marabu GmbH & Co. KG

Asperger Strasse 4

71732 Tamm

Deutschland

No. de téléphone +49-7141/691-0

Service émetteur /  
téléphone Department product safety

Adresse email de la  
personne PRSI@marabu.com

responsable pour  
cette FDS

Service émetteur /  
téléphone Department product safety

Adresse email de la  
personne PRSI@marabu.com  
responsable pour  
cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

EUH208 Contient 2-méthylisothiazol-3(2 H)-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

### **2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### 1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

No. CAS 3811-73-2

No. EINECS 223-296-5

Concentration  $\geq$  0,001 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

|                   |      |
|-------------------|------|
| Eye Irrit. 2      | H319 |
| Acute Tox. 4      | H302 |
| Acute Tox. 3      | H331 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 2 | H411 |
| Acute Tox. 3      | H311 |
| STOT RE 1         | H372 |
| Skin Irrit. 2     | H315 |
| Skin Sens. 1      | H317 |

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100

##### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

No. CAS 2634-33-5

No. EINECS 220-120-9

Concentration &lt; 0,036 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

|                   |      |
|-------------------|------|
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Skin Sens. 1A     | H317 |
| Acute Tox. 4      | H302 |
| Skin Irrit. 2     | H315 |
| Eye Dam. 1        | H318 |
| Acute Tox. 2      | H330 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317  $\geq$  0,036 %

##### 2-méthylisothiazol-3(2 H)-one

No. CAS 2682-20-4

No. EINECS 220-239-6

Concentration &lt; 0,0015 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

|                   |      |
|-------------------|------|
| Acute Tox. 3      | H301 |
| Acute Tox. 2      | H330 |
| Skin Corr. 1B     | H314 |
| Eye Dam. 1        | H318 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Skin Sens. 1A     | H317 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |
| Acute Tox. 3      | H311 |

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317  $\geq 0,0015$

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

#### **En cas d'inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### **En cas de contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

#### **Protéger les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle en cas de contact possible avec le produit (voir section 8).

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage du produit (voir section 2) et/ou dans la section 11. D'autres symptômes sont possibles.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: une épaisse fumée noire; Oxyde de carbone (CO);

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Dioxyde de silicium; Oxydes métalliques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Veuillez porter des vêtements garantissant une protection complète contre les produits chimiques.

#### Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter d'inhaler les vapeurs. Pour les secouristes : Porter une protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

#### Précautions pour le stockage en commun



Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Protéger du gel. Si les conditions de stockage ne sont pas respectées, la durée de conservation minimale n'est plus garantie. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Liste                        | SUVA      |
| Type                         | MAK       |
| Valeur                       | 0,2 mg/m³ |
| Valeur limite à courte terme | 0,4 mg/m³ |

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Valeur type        | Dose dérivée sans effet (DNEL) |
| Groupe de réf.     | Consommateur                   |
| Durée d'exposition | Long terme                     |
| Voie d'exposition  | par inhalation                 |
| mode d'effet       | Effet systémique               |
| Concentration      | 1,2 mg/m³                      |

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Valeur type        | Dose dérivée sans effet (DNEL) |
| Groupe de réf.     | Ouvrier                        |
| Durée d'exposition | Long terme                     |
| Voie d'exposition  | par inhalation                 |
| mode d'effet       | Effet systémique               |
| Concentration      | 6,81 mg/m³                     |

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Valeur type        | Dose dérivée sans effet (DNEL) |
| Groupe de réf.     | Ouvrier                        |
| Durée d'exposition | Long terme                     |
| Voie d'exposition  | dermale                        |
| mode d'effet       | Effet systémique               |
| Concentration      | 96,9 mg/kg/d                   |

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Valeur type        | Dose dérivée sans effet (DNEL) |
| Groupe de réf.     | Consommateur                   |
| Durée d'exposition | Long terme                     |



Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

|                   |                  |         |
|-------------------|------------------|---------|
| Voie d'exposition | dermale          |         |
| mode d'effet      | Effet systémique |         |
| Concentration     | 0,345            | mg/kg/d |

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

|               |                          |       |
|---------------|--------------------------|-------|
| Valeur type   | PNEC                     |       |
| Type          | Eau douce                |       |
| Concentration | 0,004                    | mg/l  |
| Valeur type   | PNEC                     |       |
| Type          | eau (rejet intermittent) |       |
| Concentration | 0,0011                   | mg/l  |
| Valeur type   | PNEC                     |       |
| Type          | Eau salée                |       |
| Concentration | 0,0004                   | mg/l  |
| Valeur type   | PNEC                     |       |
| Type          | STP                      |       |
| Concentration | 1,03                     | mg/l  |
| Valeur type   | PNEC                     |       |
| Type          | Sédiment d'eau douce     |       |
| Concentration | 0,0499                   | mg/kg |
| Valeur type   | PNEC                     |       |
| Type          | Sol                      |       |
| Concentration | 3,0                      | mg/kg |
| Valeur type   | PNEC                     |       |
| Type          | Sédiment marin           |       |
| Concentration | 0,00499                  | mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Avant les pauses et après la journée de travail, veuillez vous laver les mains et/ou le visage. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Avant réutilisation, les vêtements de travail souillés doivent être nettoyés.

Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

**Protection respiratoire - Note**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés.

**Protection des mains**

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser

Matériau approprié                      vinyle

Épaisseur du gant                      0,1                      mm

Temps de pénétration                      >                      480                      min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

**Protection des yeux**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

**Protection du corps**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| État de la matière | liquide                |
| Couleur            | rouge                  |
| Odeur              | légèrement perceptible |

**Point de fusion**

Remarque                      Non applicable en raison de la nature du produit

**Point de congélation**

Remarque                      Non applicable en raison de la nature du produit

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

|                        |                           |       |     |
|------------------------|---------------------------|-------|-----|
| Substance de référence | Eau                       |       |     |
| Valeur                 | env.                      | 100   | °C  |
| Pression               |                           | 1.013 | hPa |
| Source                 | Données de la littérature |       |     |

**inflammabilité**

Ne s'enflamme pas

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**



Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable en raison de la nature du produi

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

valeur pH

Valeur 8 à 9  
température 20 °C  
méthode WTW PH 340

Viscosité

cinématique

Valeur > 1400 mm²/s  
température 20 °C  
méthode Dérivé de la viscosité dynamique

solubilité(s)

Remarque miscible avec l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produi

Pression de vapeur

Valeur 21,7 hPa  
température 20 °C  
méthode calculée

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,3 g/cm³  
température 20 °C  
méthode DIN EN ISO 2811

Densité de vapeur relative

Valeur > 1

Caractéristiques des particules

Remarque Non applicable en raison de la nature du produi

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Date de révision: 08.05.2024

Date d'impression: 04.09.2025

Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

ATE 0,21 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Autres données**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement

Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

(CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

|                    |                                                   |      |
|--------------------|---------------------------------------------------|------|
| Espèces            | truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) |      |
| CL 50              | 2,18                                              | mg/l |
| Durée d'exposition | 96                                                | h    |

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

|                    |               |      |
|--------------------|---------------|------|
| Espèces            | Daphnia magna |      |
| CE50               | 2,94          | mg/l |
| Durée d'exposition | 48            | h    |

**Toxicité pour les algues (Composants)****1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

|                    |                                 |      |
|--------------------|---------------------------------|------|
| Espèces            | Pseudokirchneriella subcapitata |      |
| ErC50              | 0,11                            | mg/l |
| Durée d'exposition | 72                              | h    |

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

|          |                                                  |
|----------|--------------------------------------------------|
| Remarque | Non applicable en raison de la nature du produit |
|----------|--------------------------------------------------|

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT  
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**12.7. Autres effets néfastes****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.



RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus
- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
  - Eliminer en respectant la législation.
  - Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600)
  - Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; RS 814.610)
  - Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610)

Emballages contaminés

- Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.
- Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.
- Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en matière de déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|                                                    | Transport terrestre<br>ADR/RID                                               | Transport maritime<br>IMDG/GGVSee                                           | Transport aérien                                                          |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU                                   | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre. | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime. | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | -                                                                            | -                                                                           | -                                                                         |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        | -                                                                            | -                                                                           | -                                                                         |
| Carte pour désignation du danger                   |                                                                              |                                                                             |                                                                           |
| 14.4. Groupe d'emballage                           | -                                                                            | -                                                                           | -                                                                         |

Information pour tous les modes de transport

- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Transport dans les locaux de l'utilisateur:
  - Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.
  - S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
- Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

**de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CH) 0 %

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

**Autres informations**

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

|      |                                                                                                                |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.                                                                                    |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                      |
| H311 | Toxique par contact cutané.                                                                                    |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                          |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                               |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                           |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                           |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                       |
| H330 | Mortel par inhalation.                                                                                         |
| H331 | Toxique par inhalation.                                                                                        |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                   |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                        |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                             |

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

|                   |                                                                                              |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 2      | Toxicité aiguë, Catégorie 2                                                                  |
| Acute Tox. 3      | Toxicité aiguë, Catégorie 3                                                                  |
| Acute Tox. 4      | Toxicité aiguë, Catégorie 4                                                                  |
| Aquatic Acute 1   | Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1                                           |
| Aquatic Chronic 1 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1                                      |
| Aquatic Chronic 2 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2                                      |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                        |
| Eye Irrit. 2      | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                             |
| Skin Corr. 1B     | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                                                              |
| Skin Irrit. 2     | Irritation cutanée, Catégorie 2                                                              |
| Skin Sens. 1      | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                                         |
| Skin Sens. 1A     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                                                        |
| STOT RE 1         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1 |



Nom commercial: DOIT CRAFTPAINT SET 6X36ML 006

Version: 2 / CH

Date de révision: 08.05.2024

N° de matière: 1276000000200-006

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression: 04.09.2025

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Safety Data Sheet according to GB/T 16483-2008 and GB/T 17519-2013